



RAPPORT SUR LA MESURE DE CONSULTATION RG371-2019


RAPPORT SUR LA MESURE DE CONSULTATION AYANT EU LIEU LE 12 NOVEMBRE 2019 AU 19 NOVEMBRE 2019 SOUS LA RESPONSABILITÉ DE JULIE RIVARD, DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT.

- [1] À la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 371-2019 modifiant le règlement de zonage 330-2018 en date du 22 octobre 2019, plusieurs mesures ont été mises en place afin de permettre aux citoyens de participer à la démarche d'adoption dudit règlement.
- [2] Un atelier participatif a eu lieu le 11 novembre 2019 ainsi qu'une consultation publique le 12 novembre 2019 sur le règlement.
- [3] À la suite de la consultation publique, une troisième mesure s'est déroulée du 12 novembre 2019 au 19 novembre 2019 sous la responsabilité de la directrice de l'aménagement et du développement. Durant cette période, les citoyens pouvaient formuler des observations oralement ou de manière écrite à la directrice de l'aménagement et du développement concernant le projet de règlement.
- [4] Cette mesure de consultation vise à permettre aux personnes intéressées de poser des questions ou de faire des observations, notamment en exprimant des préoccupations, des attentes ou des opinions et en formulant des suggestions à l'égard du projet de règlement afin de faire des modifications à celui-ci s'il y a lieu.

COMPTE-RENDU DE LA MESURE DE CONSULTATION

- [5] Durant la période du 12 novembre 2019 au 19 novembre 2019, un citoyen a fait la proposition d'ajouter l'usage habitation bifamiliale à la zone H-18.

[6] Le règlement va suivre sa procédure d'adoption et être adopté lors de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019 à 20 h en prenant en compte les commentaires qui ont été apportés par les citoyens lors de l'atelier participatif du 11 novembre 2019, de la consultation publique du 12 novembre 2019 et de la mesure s'étant déroulée du 12 novembre 2019 au 19 novembre 2019.



Signature de la responsable de
la mesure de consultation

Stéphanie Paquette

Signature du secrétaire